

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/14

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 – budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exploitation 2013	Résultat d'exploitation 2014	Excédent 2014
Fonctionnement	161 598,02	172 749,87	95 929,45	11 151,85	107 081,30
Investissement	182 235,19	58 133,61	37 051,78	- 124 101,58	- 87 049,80

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à une abstention et neuf voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/15

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2014 ;

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exploitation 2013	Résultat d'exploitation 2014	Excédent 2014
Fonctionnement	579 837,60	601 277,84	3 435,90	21 440,24	24 876,14
Investissement	484 158,95	565 277,48	21 705,61	81 118,53	102 824,14

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à une abstention et neuf voix pour, que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion du budget annexe.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/16

Objet : Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de fixer les tarifs pour l'exercice 2015 de redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications comme suit :

- Pour les artères aériennes : 44,81 € (0,835 km x 5366 €) ;
- Pour les artères souterraines : 208,86 € (5,189 km x 40,25 €) ;
- Pour les emprises au sol : 40,25 € (1,5 m² x 26,83€)

Soit un total de 293,92 € ;

CHARGE le maire du recouvrement de ces recettes qui seront inscrites à l'article 70323.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/17

Objet : Signature d'une promesse de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer la promesse de vente, selon les modalités de la délibération susmentionnée, avec Madame Aurélie RIEHL et Monsieur Raphaël STRUBEL concernant la parcelle 306 section 2, d'une superficie de trois ares et cinquante-cinq centiares (3,55 a) pour un montant HT de 54 729,17 € et de 65 675 € TTC ; un acompte de 1 666,67 € HT (2 000 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature de l'acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/18

Objet : Nomination des rues de la zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/20 du 7 mai 2013 prévoyant la signature d'une convention de rétrocession de voirie et réseaux entre l'AFUL Hinter den Gaerten ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/23 en date du 12 juillet 2013 modifiant la délibération n° 2013/20 susmentionnée ;

Vu la délibération n° 2014/68 en date du 14 novembre 2014 relative à la signature de la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs entre l'AFUL Hinter den Gaerten la commune ;

Vu la convention signée entre l'AFUL Hinter den Gaerten et la commune en date du 11 juin 2013 et son avenant signé en date du 19 février 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015/11 du 13 février 2015 décidant de la cession à titre gratuit à la commune des parcelles section 2 n° 327 (8,93 a), n°328 (8 a) correspondant à la voirie de la zone et dans lesquelles sont implantés les réseaux ; n° 326 (0,57 a) correspondant au chemin piéton ; n° 325 (3,26 a), n° 329 (0,63 a) et n° 330 (1,33 a) correspondant aux espaces verts collectifs et talus ; n° 331 (0,20 a) où se trouve le transformateur électrique de la zone ;

Considérant que deux nouvelles rues ont été créées par l'AFUL Hinter den Gaerten et qu'elles ont été rétrocédées à la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de nommer les rues de la nouvelle zone urbanisée IAU 3 rue des Framboises et rue des Colchiques, conformément à l'annexe ci-jointe à la présente.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/19

Objet : Classement de voiries dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de classement

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 ;

Vu la délibération n° 2015/18 du 13 mars 2015 relative au classement de parcelles en voirie communale ;

Vu la délibération n° 2015/12 en date du 13 février 2015 changeant de nomination le chemin allant vers Neugartheim en Chemin du Kochersberg ;

Vu le Procès-Verbal d'Arpentage établi et certifiée par le cabinet Klopfenstein et Sonntag en date du 19 août 2014 et certifié par les services du cadastre le 31 octobre 2014 ;

Considérant que les parcelles section 2 n° 327 (8,93 a), n°328 (8 a), n° 326 (0,57 a), n° 325 (3,26 a), n° 329 (0,63 a) et n° 330 (1,33 a), n° 331 (0,20 a) ;

Considérant que le classement de la rue des Colchiques et de la rue des Framboises en voirie communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte mais au contraire les rend plus faciles, la présente délibération est dispensée de l'enquête publique prévue par l'article L. 141-3 du code la voirie routière ;

Considérant qu'il faut également changer la nomination du Chemin du Kochersberg dans le tableau de la voirie communale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de classer en voirie communale :

Rues nouvelles :

- Rue des Colchiques : longueur 143 mètres
- Rue des Framboises : longueur 115 mètres

DECIDE de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales et inventaire des chemins ruraux comme suit (la dernière mise à jour datant du 10 novembre 2011) :

A. Voies communales à caractère de chemins

Chemin vers Neugartheim qui devient Chemin du Kochersberg
Chemin vers Hohengoelt

B. Voies communales à caractère de rue

Rues sans changement :

1. Rue du Bitzen
3. Rue de l'Eglise
2. Rue de l'Ecole
4. Rue de la Fontaine
5. Rue du Fromberg
6. Rue du Goeftberg
7. Rue des Prés
8. Rue du Berger
9. Rue Abendmarkt
10. Rue du Kochersberg
11. Rue du Kalkhof
13. Rue des Vergers
14. Allée des Jardins
15. Rue Lehmgrube
16. Impasse Viehgasse

Rues nouvelles :

- | | |
|------------------------|----------------|
| 15. Rue des Colchiques | longueur 143 m |
| 16. Rue des Framboises | longueur 115 m |

C. Voies communales à caractère de place

Sans changement

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/20

Objet : Signature d'un emprunt pour le financement des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative

Vu la délibération n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu la délibération n° 2014/49 du 6 juin 2014 approuvant l'avant-projet et l'estimatif des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu l'attribution des lots du marché public par l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 août 2015 ;

Vu les offres de la Caisse d'Epargne du 19/02/2015 et celle du Crédit Mutuel Kronthal du 04/03/2015 ;

Considérant que les travaux d'extension et de rénovation de la salle socio-éducative s'élèvent à 630 000 € TTC et que seuls 175 000 € ont été dépensés ; que le maire propose d'utiliser les recettes de la vente des terrains du budget annexe pour rembourser par anticipation l'emprunt qui avait été fait pour les travaux de l'aménagement de l'entrée sud du village pour un montant global de 142 000 € à un taux fixe de 3,20 % et celui fait pour l'acquisition des terrains dans la zone Hinter den Gaerten d'un montant de 250 000 € à un taux fixe de 4,10 % ;

Considérant que les taux d'emprunt actuels sont plus intéressants que ceux négociés pour l'entrée sud du village et l'achat des terrains ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel Kronthal dont le siège est au 75 rue du Général de Gaulle à MARLENHEIM (Bas-Rhin), d'un montant de 250 000 € à un taux fixe de 1,55 % ; sur une durée de 10 années avec un remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance avec un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché ; et des frais de dossier s'élevant à 250 € ;

AUTORISE le maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel Kronthal ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/21

Objet : Remboursement anticipé de deux emprunts

Vu la délibération n° 2011/15 en date du 25 mars 2011 décidant de contracter un emprunt pour l'achat de terrains dans la zone Hinter den Gaerten ;

Vu le contrat de prêt n° 01456 149187 005 05 signé avec le Crédit Mutuel Kronthal en date du 21/06/2011 pour un montant de 250 000 € à un taux fixe de 4,10 % sur une durée de 15 années avec la possibilité d'un remboursement anticipé sans frais ;

Vu la délibération n° 2012/37 du 29 juin 2015 décidant de contracter un emprunt pour l'aménagement de l'entrée sud du village ;

Vu le contrat de prêt n° 000149187 007 07 signé avec le Crédit Mutuel Kronthal en date du 5 juillet 2012 pour un montant de 142 000 € à un taux fixe de 3,20 % sur une durée de 6 années avec la possibilité d'un remboursement anticipé sans frais ;

Considérant que les terrains viabilisés de la zone IAU3 sont en grande partie vendus ; que le produit de la vente permettrait de rembourser de manière anticipée ces emprunts ;

Considérant qu'il reste 237 665,60 € de capital à rembourser pour le premier emprunt susmentionné et 142 000 € pour le deuxième susmentionné ;

Le maire propose au conseil municipal de rembourser le capital restant pour ces deux emprunts avec le produit de la vente des terrains ;

Le conseil municipal, entendu les explications et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

DECIDE de rembourser de manière anticipé l'emprunt n° 01456 149187 005 02 et l'emprunt n° 000149187 007 07 ;

DONNE POUVOIR au maire pour déposer le préavis d'un mois avant la date d'échéance choisie pour le remboursement de ces deux emprunts ;

AUTORISE le maire à procéder à ces remboursements une fois que le produit de la vente des terrains de la zone IAU3 sera disponible au Centre des Finances Publiques de Truchtersheim et qu'il couvrira l'intégralité de la somme due en capital.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Néant

Délibération n° 2015/22

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 avril 2009, modifié le 10 novembre 2011 et le 1^{er} février 2013 ;

Considérant qu'un certain nombre de projets émergent dans la commune et que le PLU en l'état actuel des choses ne permettent pas de les voir se réaliser, et notamment la mise en sécurité de l'entrée nord du village et des projets qu'il y a pour les zones IIAU et IIAUL ; qu'il est nécessaire de réviser le PLU ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à une voix contre et neuf voix pour :

DECIDE de réviser le Plan Local d'Urbanisme ;

AUTORISE le maire à faire toute démarche nécessaire pour lancer cette révision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 mars 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015.

Le Maire
Alain NORTH